



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (à compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

OBJET : 25 - Versement du premier acompte de la subvention 2017 à diverses associations

Versement du premier acompte de la subvention 2017 à diverses associations

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

La Ville de Besançon anime, au travers de sa Direction Vie des Quartiers, un réseau d'acteurs associatifs, composé notamment de 4 Maisons de quartier associatives, du CRIJ et de l'Association Habitat Jeunes Les Oiseaux, avec lesquels la Ville a formalisé son partenariat par la signature de conventions.

1 - Structures de quartier associatives

Les quatre structures de quartier associatives :

- Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux,
- Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Besançon Clairs-Soleils,
- Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Palente Orchamps,
- Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) Chaprais Cras Viotte,

développent des actions et services sur leur territoire d'intervention qui sont fonction de leur projet associatif, défini par leur conseil d'administration, mais également de l'agrément «Centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les Maisons de quartier associatives contribuent ainsi directement à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des habitants en leur offrant des activités et des services de proximité. En tant que lieu de rencontres et d'échanges, elles participent au développement et au renforcement des liens humains, familiaux et entre les générations.

A ce titre, la Ville de Besançon participe au financement des actions inscrites dans leur projet associatif.

La convention cadre pluriannuelle passée avec chacune de ces structures (délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2012) prévoit notamment de déterminer annuellement les modalités de versement de la subvention annuelle. Depuis quelques exercices, la Ville a cherché à adapter le versement de ses acomptes aux besoins de trésorerie de ces associations, ceci afin d'éviter qu'elles n'aient à recourir à de coûteuses lignes de trésorerie.

En 2017, le montant de la subvention annuelle versée à chacune des 4 Maisons de quartier associatives sera définitivement adopté lors du vote du budget primitif 2017 et fera l'objet d'un avenant à chacune des conventions-cadres (ci-jointes).

Il est donc proposé de verser à chacune des quatre Maisons de quartier associatives, un premier compte en janvier correspondant à 4/12^{ème} de la subvention 2016, soit :

Associations	Acompte janvier	Total 2016
Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux	60 333 €	181 000 €
MJC Besançon Clairs-Soleils	69 066 €	208 000 €
MJC Palente-Orchamps	54 062 €	162 187 €
ASEP Chaprais Cras Viotte	59 000 €	177 000 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 242 461 €, sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47030.

2 - Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté

Le Conseil Municipal, par délibération du 23 juin 2016, a décidé de poursuivre le partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté à travers une convention d'objectifs, de moyens et de partenariat triennale (2016-2018) à partir de son projet associatif et des objectifs partagés suivants :

- dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information,
- valoriser et soutenir l'expression, l'initiative et les projets des jeunes,
- agir dans la complémentarité,
- accompagner la vie quotidienne des jeunes Bisontins.

L'article 5.4 de la convention (ci-jointe) prévoit le versement d'un premier acompte en janvier correspondant à 3/12^{ème} de la subvention versée l'année précédente, dans l'attente du vote définitif de la subvention de fonctionnement annuelle lors du vote du budget primitif.

Il est donc proposé de verser au CRIJ un premier acompte de la subvention de fonctionnement 2017 à hauteur de **10 000 €** (soit 3/12^{ème} de la subvention 2016).

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

3 - Association Habitat Jeunes Les Oiseaux

Dans le cadre du soutien aux structures destinées à la jeunesse, une convention d'objectifs, de moyens et de partenariat triennale (2015-2017) lie la Ville à l'association Habitat Jeunes Les Oiseaux (ex-FJT Les Oiseaux), pour notamment ses fonctions d'accueil et de logement et ses actions socio-éducatives et culturelles (délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2015).

L'article 5.2 de la convention (ci-jointe) prévoit le versement d'un premier acompte en janvier correspondant à 3/12^{ème} de la subvention versée l'année précédente, dans l'attente du vote définitif de la subvention de fonctionnement annuelle lors du vote du budget primitif.

Il est donc proposé de verser à l'Association Habitat Les Oiseaux un premier acompte de la subvention de fonctionnement 2017 à hauteur de **7 250 €** (soit 3/12^{ème} de la subvention 2016).

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement des premiers acomptes des subventions 2017 aux quatre Maisons de quartier associatives, pour un montant total de 242 461 €, soit :

- 60 333 € au Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux,
- 69 066 € à la MJC Besançon Clairs-Soleils,
- 54 062 € à la MJC Palente-Orchamps,
- 59 000 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte,

- d'autoriser le versement du premier acompte de la subvention 2017 au CRIJ, pour un montant de 10 000 €,

- d'autoriser le versement du premier acompte de la subvention 2017 à l'Association Habitat Jeunes Les Oiseaux, pour un montant de 7 250 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux conventions correspondantes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, M. DAHOUI, M. GHEZALI, Mme BARATI-AYMONIER, M. CHALNOT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 JAN. 2017



Contrôle de légalité

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0